









ACCORD INTERINSTITUTIONNEL DE COOPERATION DIDACTIQUE ET SCIENTIFIQUE

ENTRE

L'UNIVERSITE DE TURIN (ITALIE),

ET

L'UNIVERSITE D'ANTANANARIVO (MADAGASCAR),

EI HAIANCA (MADACA

L'UNIVERSITE DE MAHAJANGA (MADAGASCAR), ET

L'UNIVERSITE DE TOAMASINA (MADAGASCAR),

L'UNIVERSITE DES COMORES (UNION DES COMORES).

Afin d'encourager la coopération internationale dans le cadre de la formation des étudiants de Doctorat de recherche (Ph. D), dans les domaines spécifié dessous, et l'harmonisation de l'offre de formation en IIIème cycle conformément à la reforme LMD (processus de Bologne) introduite dans les Pays ACP pour répondre aux demandes du marché de l'emploi et aux priorités locales, ainsi qu'au standard de qualité internationale dans les domaines scientifiques de sécurisation alimentaire, de développement durable et de conservation de la biodiversité, les Universités ci-dessus visent à:

- intensifier les rapports entre les institutions du réseau et réaliser des actions communes ;
- assurer une formation de haute qualité et développer des méthodologies innovantes dans les activités d'enseignement doctoral et de recherches;
- promouvoir la mobilité des étudiants, des enseignants, des chercheurs, des personnels administratifs et technique entre les universités partenaires;
- structurer des formes de collaboration stables au niveau doctoral;
- exploiter toute forme de coopération, en soumettant de façon conjointe des propositions aux appels d'offre dans les domaines identifiés,

acceptent de se souscrire dans le présent accord pour la mise en place du

RÉSEAU - Consortium pour la Sécurité Alimentaire, Développement Durable, Valorisation et Conservation de la Biodiversité (SEADD-VALCOBIO)

selon les conditions stipulées ci-après :

Art. 1 - Activités du Réseau

Les activités du Réseau SEADD-VALCOBIO incluront, entre autres :

- a) la coordination entre les offres de formation et l'encadrement des doctorants ;
- b) les échanges d'enseignants et de personnel administratif et technique ;
- c) l'internationalisation de la formation, notamment les programmes de cotutelle et/ou codirection des thèses de doctorat ;
- d) l'organisation et participation à des séminaires et des rencontres académiques ;
- e) la recherche des aides financières et des bourses d'études publique ou privée pour les doctorants ;
- f) la coordination des accords de partenariat et de convention avec des centres de recherches publiques et/ou privées.